

## Bulletin spécial - Journée d'étude 2022 : Contrer le pouvoir du numérique. Ensemble c'est possible !

Un [bulletin précédent](#) s'est déjà penché sur l'envahissement de nos vies par toutes les « facilités » que nous offre le numérique, mais surtout sur ses multiples conséquences sur nos vies et nos sociétés. La journée d'étude invitait les conférenciers à approfondir la réflexion en questionnant l'origine du pouvoir des entreprises numériques et comment le contrer. Journée étude : Contrer le pouvoir des entreprises numériques : Ensembles, c'est possible ! On peut visionner l'enregistrement de la journée d'étude [ici](#).

Pour Jonathan Durand Folco, la notion de *capitalisme algorithmique* est indispensable pour comprendre les nouvelles formes d'influence du numérique qui émergent dans les années 2000 à la convergence des transformations économiques et technologiques. Il montre les formes de pouvoir plus subtiles, donc plus difficiles à encadrer, qui en résultent. La dynamique d'accumulation et les nouvelles formes de pouvoir de ce capitalisme amènent de nouvelles formes d'exploitation et de précarisation du travail qui sont loin de disparaître.

Pour Samuel-Élie Lesage, une composante essentielle du pouvoir des entreprises numériques réside dans le recours aux paradis fiscaux qui leur a donné l'opportunité de mettre en place une nouvelle étape de la production capitaliste, *l'économie numérique*. Mettre fin à leur pouvoir demandera bien plus que d'imposer leurs

### Table des matières

**D'où vient le pouvoir des entreprises numériques ?**

par Jonathan Durand Folco

**GAFAM et paradis fiscaux : portrait d'une relation profonde**

par Samuel Élie Lesage

**Le numérique responsable et le rôle des GAFAM**

par Nicole Paul

**Résister aux géants du web**

par Anne Sophie Letellier

**Un clic, un vote**

par Dominique Leclerc

**L'encadrement légal des géants du numérique au Canada : un aperçu depuis le secteur culturel**

par Nathalie Guay

POUR CONTINUER LA REFLEXION

**Livres**

par Monique Jeanmart

**Contact**

profits, mais de changer en profondeur les règles de la finance internationale. Ce qui serait possible, mais qui demandera beaucoup de courage politique !

Pour Nicole Paul, définir l'impact des entreprises numériques sur l'environnement demande préalablement de parler de *numérique responsable*. Si l'écoresponsabilité peut être contestée, c'est surtout la consommation qui est en cause. Fabriquer moins d'appareils, allonger leur durée de vie en mettant fin à l'obsolescence programmée sont les conditions premières. Le modèle économique des GAFAM est à l'extrême opposé de la sobriété numérique que propose le *Collectif Numérique Responsable* pour éviter les effets négatifs du numérique sur l'environnement. Les pistes de solutions sont à la fois individuelles – prise de conscience des consommateurs – et politiques, encadrement par une législation plus contraignante.

L'intervention d'Anne Sophie Letellier nous invite à réfléchir sur les pratiques de résistance face au pouvoir des géants du numérique et à leur omniprésence dans nos vies. C'est le modèle d'affaires qui consiste à monétariser les données et informations obtenues par la surveillance des contenus qui leur donne le pouvoir économique et informationnel. Deux avenues s'offrent pour l'action tant individuelle que collective : la déconnexion, mais plus encore l'utilisation de plateformes alternatives. Pour réussir à briser leur pouvoir, des mesures institutionnelles et législatives sont indispensables, mais s'il n'y a pas de pressions populaires, les réformes ne viendront jamais à l'agenda politique.

Dominique Leclerc, devant la difficulté d'encadrer le pouvoir du numérique, nous propose d'encourager et de promouvoir les initiatives qui tentent de faire vivre l'internet autrement.

Alors que la conclusion s'impose, pour vaincre le pouvoir des géants du numérique l'encadrement législatif est indispensable. Le texte de Nathalie Guay montre les difficultés auxquelles s'est heurté le gouvernement fédéral dans ses tentatives d'encadrement normatif d'une partie du secteur culturel. Après le dépôt de loi C10 - modifiant la Loi sur la radiodiffusion – un lent et laborieux processus a mené au projet de loi C11 qui a mobilisé – à tort - d'autres opposants au nom de la liberté d'expression. Un autre projet de loi devrait lui succéder, mais pour que cette bataille - comme celles à

venir – réussisse, un appui populaire est incontournable pour contrer le lobbying agressif que déploient les géants du numérique avec pour objectif de limiter la portée des politiques publiques.

# D'où vient le pouvoir des entreprises numériques ?

par Jonathan Duran Folco

*Compte-rendu par Camille-Mathilde Théron,  
membre du CA d'Attac-Québec*

Les entreprises numériques sont aujourd'hui omniprésentes dans toutes les sphères de nos vies. On constate le pouvoir et l'influence des GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) sur la société entre autres à travers l'évolution du palmarès des plus grandes sociétés cotées en bourse : depuis la crise financière de 2007-2008, on observe le déclassement des grandes entreprises pétrolières et financières au profit des géants du numérique.

D'où leur vient ce pouvoir ? Pour creuser cette question et ouvrir la voie à une possible émancipation de l'emprise que ces entreprises ont sur nos sociétés, il s'agit de sortir des enjeux communs du numérique (intelligence artificielle, transition numérique des entreprises, innovation technologique...) et approfondir la notion de *capitalisme algorithmique*. Celle-ci se différencie du *capitalisme de surveillance* ou encore du *capitalisme cybernétique* en ce qu'elle met en lumière le rôle des algorithmes et de l'intelligence artificielle dans l'accumulation de la valeur, soit les nouvelles formes d'influence et de pouvoir qui émergent avec les technologies algorithmiques.

Le pouvoir des entreprises numériques, et plus précisément des géants du numérique appelés les GAFAM provient ainsi du capital algorithmique.

## Origines du capital algorithmique

Cette montée en puissance des GAFAM s'explique notamment par la convergence au début des années 2000 de transformations économiques et technologiques (augmentation de la capacité de calcul et de stockage, de l'infonuagique, de l'arrivée des téléphones intelligents et des médias sociaux, etc.). À la même période, on assiste à une révolution dans le champ de l'intelligence artificielle avec le développement de l'apprentissage automatique ou le *machine-learning*, technique qui s'appuie entre autres sur l'architecture neuronale d'apprentissage du cerveau humain pour la conception de divers algorithmes.

Ces changements entraînent un phénomène de création de richesse basé sur la production de très



grandes quantités de données personnelles qui sont ensuite transformées en marchandises et permettent d'entraîner différents algorithmes. Cette innovation technologique a un impact économique important et représente un nouveau modèle d'affaires qui émerge et qui change la forme dominante de l'entreprise – on parle de *plateformes*. La plateforme numérique représente une nouvelle forme de revenus basée sur l'extraction de différentes données personnelles revendues à différents annonceurs qui nous exposent à de la publicité ciblée par la suite. On dit que les données sont devenues le *nouveau pétrole*, nous plongeant dans une hégémonie du capitalisme de plateformes. Outre les GAFAM, les entreprises du secteur de l'économie collaborative comme Uber et Airbnb profitent grandement de ce modèle d'affaires. S'étant très rapidement positionnées sur le marché, elles ont récolté énormément de données en très peu de temps et occupent désormais une place monopolistique, empêchant d'autres types d'organisation de se développer, par exemple des coopératives.

## Dynamique d'accumulation

Le développement rapide de divers logiciels d'intelligence artificielle est présent dans de nombreuses sphères de nos sociétés et s'opère à travers un processus de *datatification* des expériences humaines. Le capitalisme algorithmique consiste en effet à transformer différents comportements humains en données personnelles, à l'aide d'appareils numériques, mais également avec l'internet des objets (caméras de surveillance, capteurs, etc.). Les données sont par la suite numérisées et favorisent l'augmentation de la puissance des machines algorithmiques. Ces algorithmes permettent à leur tour d'extraire davantage de données personnelles, pour à nouveau produire un surplus d'argent. Cela explique que les GAFAM investissent plusieurs dizaines de milliards de dollars par année en recherche et développement dans l'intelligence artificielle. Les algorithmes qui sont ainsi développés permettent aux entreprises d'occuper une place importante dans la sphère économique et sociale, et les gouvernements ont beaucoup de difficulté à les encadrer et les réguler. [1]

Alors que par le passé, le néolibéralisme a favorisé l'accumulation de diverses formes de capital (industriel, financier...), nous observons aujourd'hui une dynamique d'accumulation de la puissance algorithmique. Le modèle néolibéral s'essouffle au profit de l'idéologie du *solutionnisme technologique* qui soutient que pour tout problème social ou environnemental, il existe une solution technologique. L'automatisation des processus, qui s'observait déjà au 19e siècle avec la révolution industrielle et les chaînes de montage se poursuit avec la robotisation de la société, mais également dans des processus cognitifs et dans des processus d'automatisation de la prise de décision.

## Nouvelles formes de pouvoir

Du fait de la difficulté d'encadrer légalement et politiquement les géants du numérique, ces derniers ont beaucoup de pouvoir sur les sphères politiques, économiques et sociales. Mais ils exercent également des formes de pouvoir plus subtiles, notamment à travers la *gouvernance algorithmique*. La littérature sur le sujet explore la manière dont ces entreprises peuvent induire et prédire des comportements, à travers des *hyper-nudge* (coups de pouce utilisés pour influencer le comportement des personnes). Les *nudges* sont utilisés par différentes applications et fonctionnent

grâce à des systèmes de décisions automatisés ou semi-automatisés, des systèmes de recommandations semi-incitatifs, ou encore des systèmes de contraintes. De nouveaux gadgets s'introduisent peu à peu dans nos sociétés et nous rendent dépendants de toute nouvelle application technologique, par exemple des sacs qui, pour notre santé financière, se ferment tout seuls si nous avons atteint notre budget maximal.

*La gouvernementalité algorithmique* vient également s'entrelacer avec des formes de pouvoir déjà présentes, renforçant des systèmes d'oppression et la croissance des inégalités socioéconomiques. L'automatisation des processus favorise l'automatisation de nombreuses injustices et oppressions, on parle notamment de sexisme ou racisme algorithmique, et le *digital labor*, très présent dans les pays du Sud, est une dure réalité. Pour entraîner différents algorithmes, certaines personnes passent leurs journées à cliquer, trier et modérer du contenu sur diverses plateformes et réseaux sociaux, exposées à une quantité énorme d'images de violence et de pornographie. Tant que la production et l'extraction de données personnelles nourrissent l'accumulation de la puissance algorithmique, ces nouvelles formes d'exploitation et de précarisation du travail sont loin de disparaître.

## Subjectivation

Les différentes formes de pouvoir amenées par le capitalisme algorithmique amènent des transformations des modèles de pensées et de comportements chez les êtres humains. Le mouvement du *quantified self* traduit de nouveaux rapports à soi et à l'autre. Certaines personnes se retrouvent dans des processus d'amélioration de soi continus, aidées par des gadgets comme l'Apple-watch qui leur permet de compter leurs calories, augmenter leurs performances sportives, planifier chaque minute de leur journée pour devenir toujours *meilleurs* selon des critères sociaux de beauté ou de productivité qui restent très subjectifs.

*Jonathan Durand Folco est professeur adjoint à l'École d'innovation sociale Élisabeth-Bruyère de l'Université Saint-Paul. Il est auteur du livre À nous la ville ! Traité de municipalisme (Écosociété 2017) et récipiendaire du Prix des libraires du Québec 2018 dans la catégorie Essais.*

## Notes

[1] Voir dans ce numéro le texte de Nathalie Guay, *L'encadrement légal des géants du numérique au Canada : un aperçu depuis le secteur culturel*.



# GAFAM et paradis fiscaux : portrait d'une relation profonde

par Samuel Élie Lesage

Membre du Conseil d'administration d'Attac-Québec et conseiller syndical à la CSD

Une composante essentielle de la puissance des grandes multinationales du numérique (autre nom pour le GAFAM, car au-delà des Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft, on en trouve plusieurs autres) consiste en leur recours immodéré aux paradis fiscaux. À cet égard et de prime abord, rien de nouveau, peut-être : toutes les



grandes entreprises utilisent massivement les paradis fiscaux et autres tours de passe-passe comptables et juridiques pour se défilier de leurs obligations fiscales. Néanmoins, l'économie numérique comporte ses spécificités qui font que celle-ci profite admirablement bien des paradis fiscaux. En d'autres mots, le régime interlope rendu possible par les paradis fiscaux sied particulièrement bien aux activités des entreprises du GAFAM. Résister aux GAFAM et à l'encadrement numérique implique nécessairement de revoir en profondeur nos cadres légaux et fiscaux légiférant cette économie.

## Comment se soustraire à l'imposition

Ce qu'on nomme « paradis fiscaux » réfère moins à des îles paradisiaques où s'entasseraient des liasses de billets de banque qu'à un réseau de pays où il est possible « d'investir » de l'argent afin de le soustraire au fisc du pays d'origine. Par l'entremise de lois fiscales généreuses et permissives, il est possible de développer une comptabilité créative permettant d'éviter l'impôt en toute légalité en dispersant à travers plusieurs juridictions ses avoirs. Contrairement à l'évasion fiscale, qui consiste à volontairement omettre de déclarer ses revenus – en d'autres mots, une fraude –, l'évitement fiscal consiste surtout à abuser de la lettre de la loi pour réduire le plus possible l'argent qu'on a à déclarer.

Dans ce système, les paradis fiscaux sont des pays dont le régime fiscal et comptable agit comme des plaques tournantes. Dotés d'un taux d'imposition faible ou négligeable et de lois permissives quant à l'enregistrement d'entreprises ou d'autres formes juridiques, cachant les activités bancaires derrière un voile d'opacité financière et abritant peu d'activités économiques réelles, les paradis fiscaux offrent aux plus puissants et aux entreprises particulièrement riches le moyen d'y transiter et d'abriter leurs avoirs de l'impôt.

Un grand exemple du recours par les paradis fiscaux est le montage financier du *Double Irish with a Dutch Sandwich*, qui consiste à faire transiter les avoirs entre deux filiales irlandaises et une néerlandaise d'une même compagnie mère pour les déposer au final dans les Bermudes, à l'abri de l'impôt. Ce stratagème, maintenant banni, aura permis à Google en 2017 de planquer 22 milliards de dollars US.

Les conséquences du recours aux paradis fiscaux sont majeures : effritement de la confiance de la population envers leurs institutions, sous-financement des services publics et mauvaise redistribution de la richesse, permissivité envers la criminalité... On comprend aussi comment les paradis fiscaux ont été une des artères de la mondialisation et de la montée récente extrême des inégalités. Mais en ce qui a trait au GAFAM, les paradis fiscaux ont représenté une opportunité pour mettre en place une nouvelle phase de la production capitaliste : l'économie numérique.

## **Une économie qui profite bien des paradis fiscaux**

La spécificité de cette nouvelle économie, c'est que la production de la valeur par le biais du travail productif est dorénavant dématérialisée et confiée aux « usagers ». Alors que l'économie capitaliste « traditionnelle » (*brick and mortar*) repose sur l'accaparement de la valeur produite par le travailleur au profit du détenteur des moyens de production, l'économie numérique fait reposer ce travail productif entre les usagers des services numériques. D'une part, les données des usagers qui utilisent des plateformes comme des réseaux sociaux sont captées et analysées, pour être par la suite vendues contre du ciblage publicitaire précis ou utilisées pour optimiser l'offre de services dudit réseau. D'autre part, les plateformes permettent de mettre en relation du contenu créé par les usagers, mises en relation qui sont elles-mêmes source de revenus ou de données nouvelles. Ce type de travail est toutefois capté par des algorithmes dont sont propriétaires les grandes entreprises.

Soulignons que ce type d'économie n'a pas de lieu fixe où se déroule la création de valeur. Autant le « travail » des usagers que le traitement des données produites par celui-ci par le biais d'algorithmes est partout et nulle part à la fois. Pourtant, pour bien fonctionner, l'imposition des revenus des entreprises, quant à elle, doit se baser à partir d'un lieu physique (une juridiction) où la richesse est créée. On comprend dès lors comment la valeur des activités économiques du GAFAM est difficilement estimable et assujettissable au fisc. Non seulement le GAFAM emploie les paradis fiscaux comme n'importe quelle autre multinationale, mais le propre de leurs activités économiques les rend difficilement saisissables par le fisc et facilite encore davantage l'injection des richesses générées par ces dernières dans le réseau interlope des paradis fiscaux.

Que l'on comprenne bien. Il n'y a pas de relations particulières entre les GAFAM et les paradis fiscaux. Plutôt, ces derniers offrent à celles-ci un terrain particulièrement bien adapté à leurs activités. Quelle est la valeur de l'algorithme ? Et celle d'une donnée ? Et surtout, où est-elle produite ? Il est très aisé de la déclarer n'importe où dans le monde... et certainement alléchant de le faire au sein d'un paradis fiscal.

Divers pays offrent ainsi des régimes juridiques outrancièrement permissifs à l'endroit du GAFAM et qui permettent l'exploitation de l'économie numérique sans grande contrainte, allant même au-delà de la fiscalité. Ce n'est ainsi pas un hasard si on retrouve les sièges sociaux d'entreprises comme Apple, Alphabet (le nouveau Google) ou Microsoft en Irlande, ces entreprises bénéficiant toutes d'accords fiscaux spéciaux avec l'Irlande. Plus proche de chez nous encore, Mindgeek, propriétaire du tristement populaire site Pornhub et qui possède son siège social à Montréal, résiste encore aux



différentes tentatives visant à contrôler un tant soit peu le contenu qu'on y retrouve. Le comble a été atteint lorsque le ministre fédéral de la Justice s'est couvert de ridicule en 2021 en affirmant qu'il était impossible de savoir si Mindgeek était une entreprise canadienne.

Le recours aux paradis fiscaux contribue aussi grandement à maintenir le GAFAM dans sa position de domination quasi monopolistique. En planquant à l'abri de l'impôt sa fortune, elle peut du coup écraser la compétition en finançant à très gros volume la R&D et en achetant tout potentiel concurrent.

Ainsi, les entreprises numériques profitent d'un positionnement particulièrement avantageux grâce aux paradis fiscaux pour, d'une part, se soustraire aux lois fiscales, et d'autre part, se doter d'un immense capital pouvant être réinvesti. Plus largement, ce qu'on observe, c'est une intensification de ce que des entreprises « traditionnelles » font déjà, mais à un nouveau niveau d'intensité, dont les grandeurs défient l'imagination et qui, bien que principalement axés sur l'évitement fiscal, permet de plus aux activités économiques numériques de se soustraire à de nombreuses lois.

## Une réponse politique nécessaire

Les solutions présentées jusqu'à présent, tant par les gouvernements nationaux que par l'OCDE par l'entremise du BEPS (*Base erosion and profit shifting*), se ressemblent en ce qu'elles sont techniques et ne visent qu'à imposer une part des profits estimée à partir de certaines activités économiques des GAFAM. Autrement dit, *elles ne changent en rien le fonctionnement du système financier et risquent de faire porter sur les consommateurs le nouveau fardeau fiscal.*

Les récents projets canadiens concernant la création de contenu culturel canadien où la compensation aux médias traditionnels représente un pas dans une direction nouvelle, où le principe politique d'une compétition plus saine et du respect des prérogatives de la juridiction canadienne est plus fortement mis de l'avant.

Mais pour mettre un réel terme aux recours au GAFAM, il faudra agir politiquement, à savoir qu'il faudra intervenir pour changer en profondeur les règles mondiales de la finance, afin d'encadrer bien davantage à la fois la fiscalité internationale et le champ économique du numérique. Il est ainsi possible, juridiquement, de percer l'opacité des montages financiers du GAFAM en attribuant une valeur aux activités productives du numérique, de mettre sur pied une taxe unitaire mondiale qui capturera la totalité des revenus des entreprises, peu importe où ceux-ci sont réalisés et déclarés, et de fortement réglementer l'économie afin de dissuader le GAFAM d'éviter l'impôt.

Tout ce qui est nécessaire pour y arriver est du courage politique.



# Le numérique responsable et le rôle des GAFAM

par Nicole Paul

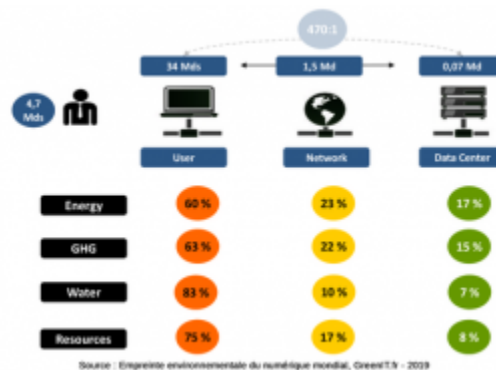
**Il convient tout d'abord de définir ce qu'est le numérique responsable.**

Le numérique responsable s'appuie sur trois volets :

- ▶ l'environnement : économiser les ressources non renouvelables, limiter les émissions de GES (gaz à effet de serre), réduire les pollutions, protéger la biodiversité.
- ▶ l'éthique : données personnelles, droit d'auteur, guerres et exploitation des humains, santé
- ▶ l'inclusion : personnes handicapées, fracture numérique, égalité hommes/femmes



Historiquement, c'est le volet environnement, l'écoresponsabilité numérique, qui a été moteur et premier sujet d'inquiétude. Les études d'analyse de cycle de vie menées depuis plusieurs années ont démontré que c'est la fabrication et l'usage des équipements des utilisateurs qui impactent le plus l'environnement, pour environ 80 %. Et ce sur les quatre sources d'impacts étudiées : énergie, GES, eau et ressources abiotiques. Les impacts engendrés par les infrastructures réseau et les centres de données n'arrivent que loin derrière. Cet écart s'explique par le nombre : 4,7 milliards de terminaux utilisateurs, contre 1,5 d'équipements réseau et seulement 0,07 pour les centres de données.



Par conséquent, l'objectif à atteindre, et à bien garder en mémoire en permanence, est de fabriquer moins d'appareils utilisateurs. Pour cela, il faut s'attacher à allonger la durée de vie de ce qui existe déjà et en avoir un usage essentiel. C'est la sobriété numérique que promeut notre Collectif Numérique Responsable, sobriété qui se décline au niveau des consommateurs, mais de plus en plus au niveau des entreprises dans le cadre de la RSE (Responsabilité sociale des entreprises [1]) et des fournisseurs et développeurs au moyen de l'écoconception. Par exemple, en

écoconception numérique, le développeur va s'attacher à diminuer le plus possible le temps de navigation de l'utilisateur.

## La position des GAFAM sur cet échiquier.

GAFAM qui sont devenus GAMAM, Facebook s'appelant maintenant Meta.

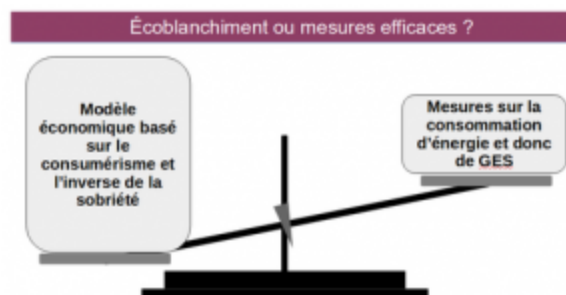
C'est le modèle économique même des GAMAM qui est à l'extrême opposé de l'objectif principal, et vient en contradiction de l'éthique et de l'inclusion.

Ce modèle économique repose sur le marketing de l'attention (retenir le visiteur le plus possible), sur l'économie des données (collecte et vente à des fins publicitaires) et surtout la création de besoins, par définition non essentiels puisqu'on les a créés artificiellement. En manipulant la prise de décision des consommateurs, ceci impulse un consumérisme effréné et une surutilisation des outils numériques, par exemple l'infonuagique.

Chapeautant le tout, une structure d'oligopole qui cible l'ensemble des utilisateurs. Très difficile actuellement d'échapper aux GAMAM !

Pour vivre et être de plus en plus rentables pour leurs actionnaires, les GAMAM poussent les utilisateurs à consommer, acheter toujours plus d'appareils, utiliser toujours plus d'espace de stockage, utiliser toujours plus de bande passante pour aller de plus en plus vite.

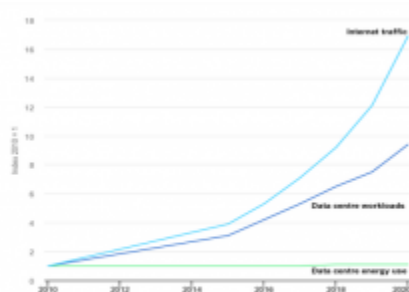
Pourtant le discours environnemental est présent. Il est d'ailleurs d'un contenu quasi identique aux cinq GAMAM : empreinte carbone, CO<sup>2</sup>, gaz à effet de serre. Donc un effort monocritère qui révèle un soupçon d'écoblanchiment, la réduction des impacts devant toujours être multicritères (GES, eau, ressources) pour éviter de reporter un impact sur l'autre.



Mais c'est logique, puisque les GAMAM ne prennent pas en compte les impacts de leur modèle économique. Ils considèrent seulement leurs activités intrinsèques, basées principalement sur l'économie de la data et donc le stockage dans les centres de données. Pourtant, comme nous l'avons vu, les data center posent le moins de problèmes environnementaux. D'une part parce qu'ils sont moins nombreux que les appareils utilisateurs, mais aussi parce qu'ils ont fait d'énormes progrès en matière de durée de vie des serveurs et supports de stockage, climatisation et consommation énergétique. Dans ces conditions, les GAMAM peuvent effectivement passer pour de bons élèves.

Cependant, même si les améliorations techniques ont compensé jusqu'à présent l'accroissement de

la consommation de données, il y a des limites à tout et l'utilisation des données doit aller vers plus de sobriété.



Source : rapport International Energy Agency, nov. 2021

## Des pistes de solutions

L'acteur qui possède les clés de contrôle, c'est le consommateur, c'est-à-dire tout le monde. Malheureusement, il n'en a pas toujours conscience. Avant tout nouvel achat (et pas seulement un achat numérique), il devrait se poser la question du besoin réel et faire la démarche en pleine conscience.

Adoptez la méthode BISOU [2] !

Il peut aussi veiller à prolonger la durée de vie de ses appareils, et en avoir un usage sobre, vraiment utile à son confort de vie.

Une autre piste serait du côté des pouvoirs publics et une législation plus contraignante. En Europe, nous avons le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Il est prévu pour agir sur le volet éthique pour encadrer la collecte et l'utilisation des données personnelles, mais a eu un effet domino sur le modèle économique. Ne pouvant plus collecter certaines données sans consentement, un vent de panique a soufflé un moment sur les entreprises qui basaient uniquement leur marketing sur ces méthodes intrusives. Pour autant, les algorithmes ont été adaptés, ceux de Google en tête qui a revu certains de ses services en conséquence comme Google Analytics.

*Après avoir travaillé 20 ans dans de grandes entreprises du numérique, Nicole Paul a fondé La Félix, un organisme de services et conseils informatiques pour une communication différente, éthique et écoresponsable. Depuis 2017, La Félix fait partie du Collectif Numérique Responsable.*

## Notes

[1] <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/responsabilite-societale-entreprises-rse>

[2] <https://lesecolohumanistes.fr/la-methode-bisou/>



# Résister aux géants du web

par Anne Sophie Letellier

Compte rendu par Wedad Antonius membre du CA d'Attac-Québec

Dans son intervention, Anne-Sophie Letellier nous propose une invitation à réfléchir sur les pratiques de résistance face à ces géants du web qui, souligne-t-elle, prennent de plus en plus de place au niveau culturel mais aussi économique et en matière de droits humains. Elle a abordé le sujet selon le spectre de la collecte des données et leur monétarisation en lien avec la sécurité de l'information et de la protection de la vie privée



## Le Contexte

Deux éléments sont essentiels à considérer :

1- Les technologies et plateformes numériques sont absolument omniprésentes dans nos vies depuis une dizaine d'années et particulièrement depuis la pandémie ; elles sont centrales et nécessaires à plusieurs activités quotidiennes professionnelles mais aussi à des infrastructures essentielles comme le système électrique, le réseau bancaire ou autres services dont on ne peut plus se passer. L'extrême concentration de ces entreprises numériques desquelles la société est de plus en plus dépendante augmente encore leur pouvoir.

2- Le *capitalisme de surveillance* (concept développé par Shoshana Zuboff [1]) est basé sur un modèle d'affaires qui consiste à monétariser la collecte de données et des informations obtenues par la surveillance des contenus avec lesquelles nous interagissons lorsque nous naviguons sur le web. Comment ? Ces données permettent d'établir des prédictions sur nos comportements et vendre à gros prix des espaces publicitaires aux annonceurs qui pourront alors nous présenter des publicités ciblées. Toutes sortes de stratégies sont déployées pour nous garder connectés le plus longtemps possible sur Facebook, Instagram, Tic toc ou autres plateformes afin de collecter le plus de données possibles sur nous. Chaque commande sur Amazon, chaque « j'aime » sur Facebook, chaque opinion formulée ou photo publiée peut être une précieuse information extrêmement rentable pour les entreprises numériques qui accaparent ainsi un *pouvoir économique* de plus en plus écrasant.

En plus de cet énorme pouvoir économique, la collecte de données donne à ces entreprises un *pouvoir informationnel* très lucratif. En effet, à partir de données comportementales individuelles brutes, des métadonnées déduites de la mise en relation des données individuelles de milliers de personnes sont établies et permettent de configurer des profils d'utilisateurs basés sur les informations collectées et la connaissance accumulée. À partir de ces profils, et selon des algorithmes très sophistiqués, on peut prédire pour un individu donné sa place sur l'échiquier

politique, ses intérêts, ses préférences culturelles ou en matière de consommation...

Shoshana Zuboff, souligne que ces pouvoirs économiques et informationnels créent un déséquilibre de pouvoir entre les géants du web d'une part et les citoyens et les institutions étatiques d'autres part, déséquilibre exacerbé par le monopole dont jouissent ces entreprises et l'internationalisation de leurs activités qui rend la réglementation de ces activités de plus en plus complexe. Ce déséquilibre de pouvoir va aller en s'accroissant s'il n'est pas contrebalancé par des mesures de résistance efficaces.

## Qu'est-ce qu'on fait ?

Pas de solution concrète à proposer mais des pistes de réflexion sur les pratiques de résistance qui s'opèrent déjà à trois niveaux complémentaires : individuelles, collectives et institutionnelles.

### Résistances individuelles

Le *boycott* et la *déconnexion* des différentes plateformes pour contrer le pouvoir des entreprises numériques pourraient être efficaces mais suscitent peu d'adhésion dans la population. Les plateformes numériques, aussi problématiques soient-elles, demeurent des outils de travail, des moyens de connexion et une source de plaisir dont la plupart des personnes ne peuvent pas ou ne veulent pas se priver.



Une avenue plus prometteuse est le *développement, l'usage et la promotion d'outils et de plateformes alternatives*. Cette approche est développée par le mouvement libriste (porté par l'organisme *Facil* au Québec) mais aussi par plusieurs organismes internationaux. Par exemple, le *Collectif d'Hébergeurs Alternatifs, Transparents, Ouverts, Neutres et Solidaires* (dont l'acronyme CHATONS est un clin d'œil aux nombreux vidéos de chatons qui circulent sur le web ...) est un

collectif initié par l'association *Framasoft* à la suite du succès de sa campagne « Dégooglisons Internet » qui propose aux utilisateurs des alternatives efficaces aux produits des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) tout en étant respectueuses de leurs données et de leur vie privée. De plus en plus d'initiatives semblables se développent à travers le monde [2]

### De l'individuel au collectif

Des changements s'opèrent tant au niveau individuel que collectif : plusieurs groupes et organismes font le choix d'utiliser des plateformes ou des logiciels alternatifs. *Facil* propose même au gouvernement des solutions basées sur les logiciels libres. Un des nombreux exemples est le logiciel *Frame date* qui remplace de façon tout à fait adéquate *Doodle* utilisé par les organismes pour convoquer des réunions.

## La sécurité de l'information

S'éloigner du « *Je n'ai rien à cacher* » pour aller vers le « *Qu'est-ce que je veux montrer* » est une des stratégies que propose Madame Letellier. Souvent, par défaut, toutes nos données sont à la disposition des entreprises numériques et il faut un effort conscient pour limiter la collecte de nos données. Effort qu'il vaut la peine de faire si nous voulons contribuer à la protection de notre vie privée et celle des autres...

Minimiser ses objets connectés ou les applications qui collectent des données, remettre le consentement au cœur des pratiques de partage sur les réseaux sociaux, prendre le contrôle des paramètres de confidentialité, faire le ménage de son cellulaire, utiliser les outils alternatifs qui minimisent et sécurisent la collecte de données personnelles : moteurs de recherche, messageries, services courriels... sont autant de moyens qu'elle suggère pour limiter la collecte de nos données en amont et par conséquent le pouvoir informationnel et économique de ces entreprises.

## Réformes législatives et institutionnelles

Toutes les mesures individuelles et même collectives sont tout à fait insuffisantes si elles ne s'accompagnent pas d'une volonté politique de changer les règles du jeu ...

Madame Letellier propose quelques pistes pour des réformes législatives et institutionnelles :

- ▶ Briser le monopole des entreprises numériques par des lois anti-trust efficaces.
- ▶ Instaurer des mesures fiscales afin que les géants du web paient leur juste part d'impôts.
- ▶ Réformer la législation entourant la protection des données personnelles et de la vie privée. La réglementation la plus poussée à ce jour est le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui a été développé en Europe en 2018, mais ce règlement a une portée très faible car la protection des données est limitée à la possibilité pour l'individu de donner ou non son consentement à la collecte de ses données personnelles ; il néglige complètement le fait que la collecte des données personnelles d'un individu a des impacts sur toute la société et ne doit pas être laissée au choix individuel.

## Revoir notre compréhension des données personnelles

Un changement de paradigme s'impose : la protection des données personnelles c'est plus collectif qu'on le pense. Plusieurs scandales ces dernières années l'ont démontré. Particulièrement *Facebook-Cambridge Analytica* qui a dévoilé le microciblage politique ayant servi à aider la campagne de Donald Trump... Ou encore les *Facebook Papers* en 2021 qui a démontré le rôle conscient de Facebook dans le développement de troubles alimentaires chez les adolescentes.

« *La collecte de données, ainsi que leur sécurisation, devrait inclure une réflexion sur l'intérêt général et public au lieu de reposer surtout sur un choix et un consentement individuel* », affirme la conférencière. Elle cite la sociologue Zynep Tufekci, qui dans une chronique du *New York Times* mentionne qu'« *il faudrait plutôt envisager la vie privée en relation avec les données personnelles comme quelque chose qui s'apparente à la qualité de l'air ou à des eaux potables et sécuritaires : des biens publics qui ne peuvent pas être régulés en faisant uniquement confiance à la sagesse de millions de choix individuels.* » Les résistances individuelles, collectives et institutionnelles sont toutes nécessaires pour contrer le pouvoir démesuré des entreprises numériques.

Madame Letellier conclut son intervention par une analogie avec la lutte au changement climatique : les gestes individuels servent à développer une conscientisation de la population qui devra mener ensuite à des pressions politiques auprès des personnes qui ont le pouvoir et la possibilité de faire des changements structurels : s'il n'y a pas de pressions populaires, les réformes nécessaires ne viendront jamais à l'agenda politique.

*Anne-Sophie Letellier est étudiante au doctorat à l'Université du Québec à Montréal et intéressée aux pratiques de militance entourant la résistance en ligne à la surveillance numérique, ses recherches ont longtemps portées sur les pratiques hacktivistes et sur les cultures hackers*

## **Notes**

[1] Voir par exemple : Shoshana Zuboff, L'Âge du capitalisme de surveillance, Éditions Zulma, novembre 2020 (note de la rédactrice)

[2] Pour des suggestions d'outils alternatifs voir l'article de Dominique Leclerc, dans le présent no





# Un clic, un vote

par Dominique Leclerc

À moins de payer pour nos services, c'est la vente de nos données personnelles qui fait rouler l'internet depuis plus de 20 ans. À défaut d'avoir, pour le moment, de véritables lois qui encadrent le capitalisme de surveillance et la vente des données personnelles au Canada, nous souhaitons encourager et promouvoir des initiatives qui tentent de faire exister l'internet autrement.



Voici quelques organismes et/ou des compagnies qui ont le souci de protéger les données personnelles et la vie privée de leurs utilisateur·trice·s en ligne. N'hésitez pas à les essayer, à les encourager, et surtout, à passer le mot aux ami·e·s et collègues, car chaque clic est en soi, un vote.

## VISIOCONFÉRENCES

### Alternatives à Zoom, Teams, Google Hangout

#### 👉 JITSI

Open source 100% cryptée, utilisation gratuite, sans limitation de temps, tous les jours, avec ou sans inscription.

#### 👉 FRAMATALK

Aucune analyse de données liées aux conversations. Possible de protéger le salon avec un mot de passe.

## MESSAGERIES

### Alternatives à Messenger, What's app

#### 👉 SIGNAL

Application encryptée qui offre messagerie, appels audios et vidéos. S'installe facilement sur téléphone, tablette et/ou ordinateur.

## MOTEURS DE RECHERCHE

### Alternatives au moteur de recherche Google

#### 👉 DUCK DUCK GO

Ne collecte aucune information personnelle. S'intègre à d'autres moteurs de recherche comme Youtube, Amazon, Google Image ou encore Wikipedia.

#### 👉 ECOSIA

Recherches anonymisées, pas de profil créé sur les utilisateur·trice·s. 100 % des profits sont



investis dans l'action climatique. Au moins 80 % dans des projets de plantation d'arbres.

## NAVIGATEURS

### Alternatives à Safari, Google Chrome, etc

#### 📄 FIREFOX

La communauté Mozilla créé Firefox au début des années 2000. Mozilla se bat pour un Internet où les internautes ont un véritable pouvoir en ligne et où les géants de la tech sont tenus responsables. Voir le [manifeste Mozilla](#).

#### 📄 TOR

Sans suivi, sans surveillance, sans censure.

## COURRIELS

### Alternatives à GMAIL, Hotmail, etc.

#### 📄 POSTEO

Fournisseur de messagerie allemand indépendant et autofinancé qui propose des boîtes courriel anonymes et durables, des carnets d'adresse et des calendriers ainsi qu'un concept de chiffrement unique. Sans publicité.

#### 📄 PROTONMAIL

ProtonMail est basé en Suisse. Les données des utilisateur·trice·s sont donc protégées par des lois suisses strictes sur la confidentialité.

## CLOUD/ STOCKAGE

### Alternative à Drop Box et Google Drive

#### 📄 SYNC

Plateforme canadienne de partage et de stockage. Encryptée, elle est disponible au même prix que Drop Box.

## CALENDRIERS

### Alternative à Google Calendar

#### 📄 THUNDERBIRD LIGHTNING CALENDAR

## DOCUMENTS PARTAGÉS

### Alternative à Google doc

#### 📄 CRYPTPAD

#### 📄 ETHERPAD

## INITIATIVES INSPIRANTES

#### 📄 TACTICAL TECH

O.N.G internationale basée à Berlin qui s'engage auprès des citoyens et des organisations de la

société civile pour explorer et atténuer les impacts de la technologie sur la société. Ils visent un monde plus équitable, durable et démocratique.

#### ↳ **ELECTRONIC FRONTIER FOUNDATION**

Organisation américaine qui défend les libertés civiles et les droits humains en ligne.

### **ANTIVIRUS**

#### ↳ **MALWAREBYTES**

### **AVANT D'ACHETER**

#### ↳ **SHOP SAFE**

« We created this guide to help you shop for safe, secure connected »

### **VPN**

#### ↳ **NORD VPN**

Un Vpn fournit un tunnel sécurisé et chiffré de sorte que rien ni personne ne puisse voir ni intercepter vos données en ligne.

### **NETTOYER**

#### ↳ **CCLEANERS**

Permet de récupérer de l'espace disque, d'optimiser le système, nettoie les bibliothèques dynamiques inexistantes, supprime les fichiers inutilisés, enlève les raccourcis n'ayant pas de cible, les programmes obsolètes et les extensions de fichiers inexistantes.

### **ADD-ONS**

#### ↳ **GHOSTERY**

Surfer sans se faire pister.

#### ↳ **ATTPS EVERYWHERE**

### **TRADUCTION**

#### **Alternative à Google Translate**

#### ↳ **DEEPL**

### **OFFRENT PLUSIEURS SERVICES**

#### ↳ **FRAMASOFT**

Association d'éducation populaire convaincue qu'un monde numérique émancipateur est possible. « Dégooglisez votre Internet ». Vous y trouverez des alternatives pour plusieurs services dont Google Calendar, Google doc, Google Hangout, Google Drive etc.

#### ↳ **CHATONS**

Collectif initié par Framasoft en 2016 suite au succès de sa campagne **Dégooglisons Internet**. Propose des alternatives respectueuses aux services proposés par les GAFAM (Google, Apple, Meta, Amazon, Microsoft).

*Dominique Leclerc est documentariste, scénariste actrice et auteure. Elle s'intéresse particulièrement au développement et à l'impact des nouvelles technologies NBIC (nanotechnologie, biotechnologie, informatique, sciences cognitives) sur les humains et la société.*



# L'encadrement légal des géants du numérique au Canada : un aperçu depuis le secteur culturel

par Nathalie Guay

Les géants du numérique sont des entreprises mondiales qui s'insèrent dans les chaînes de valeur (transport, commerce en ligne, hébergement, communications, culture, santé, etc.), au moyen de sites ou d'applications accessibles par l'Internet et produisent de nouvelles richesses à partir des données. Ils bouleversent les équilibres en place en offrant des biens ou services souvent moins chers, parfois différents - mais pas toujours, et redéfinissent les attentes des consommateurs dans le marché. Ils peuvent aussi générer de nouvelles possibilités, économiques, sociales, créatives ou autres.

Typiquement, ils grugent rapidement des parts de marché dans l'industrie à leur arrivée, sans contrepartie fiscale, et échappent aux réglementations auxquelles sont soumises les entreprises en place. Ils peuvent aussi générer des effets divers sur les milieux de vie, sur la culture, sur l'information, etc.

Les géants du numérique ne font pas l'unanimité et les gouvernements se trouvent dans la plupart des cas à devoir légiférer afin de garantir un minimum d'équité au sein de l'industrie où ils surgissent, et un certain équilibre entre enthousiastes et critiques au sein de la population.

Plusieurs cas ont défrayé les manchettes en lien avec les compétences provinciales au Québec, notamment les cas de Uber et Airbnb, dès 2014. Il aura fallu attendre de nombreuses années pour en arriver à une **réglementation en 2021** permettant des avancées dans le cas de l'hébergement de courte durée, et reléguant des responsabilités à l'échelle municipale, qui ne règlent pas toutes les problématiques (l'effet sur le prix des logements par exemple).

Dans le champ d'action du fédéral, les enjeux principaux concernent la fiscalité, la souveraineté culturelle, la survie des médias d'information, la protection des données privées, la lutte contre la désinformation et la haine en ligne. Nous nous concentrerons particulièrement sur la première tentative d'encadrement normatif de ces entreprises par le Canada avec la révision de la Loi sur la radiodiffusion. La *Loi sur la radiodiffusion* est l'une des principales politiques culturelles du Canada pour les secteurs de la musique et de l'audiovisuel. C'est elle qui assure un volume de production d'émissions canadiennes, des quotas de contenu de musique francophone à la radio, des contributions des entreprises de radiodiffusion pour la création et la production culturelle, etc.

## Pourquoi cette révision était-elle nécessaire ?

L'un des premiers secteurs à avoir été bouleversé par les géants du numérique est certainement le



secteur musical. Rappelons que c'est en 2004 que le **service iTunes de Apple a été offert au Canada**, et le secteur était déjà affecté depuis longtemps par le téléchargement illégal. Non seulement les revenus ont connu une forte baisse depuis cette époque, mais les propositions musicales locales se sont retrouvées noyées sur des plateformes mondiales où elles ne sont pas valorisées.

Par exemple, les données de l'Adisq, divulguées lors d'un **événement** en mars 2022, révèlent que la part des artistes québécois dans les ventes d'albums physiques ont traditionnellement oscillé autour de 50%. En 2021, on estime que l'écoute de musique québécoise, en anglais et en français, ne représente que 8% des écoutes sur les plateformes de musique en continu. Et cela a bien sûr un impact sur les revenus des créateurs et de l'ensemble des intervenants dans le secteur.

La réalité du secteur audiovisuel est bien différente, mais ce dernier est aussi affecté par la transition vers l'écoute continue en ligne. D'ailleurs, en 2021, le taux d'abonnement à des services de visionnement en ligne (77%) a **dépassé** le taux d'abonnement pour les services de télévision traditionnels (70%), qui est en régression depuis 2012. Cela entraîne une diminution des revenus disponibles pour appuyer la production de contenus canadiens, **qui est en déclin** par rapport au volume total de production qui se fait au pays. De plus, les productions nationales sont presque inexistantes sur les plateformes étrangères (Netflix, Amazon Prime, Disney +, etc.).

Ainsi, la modernisation de la loi est motivée par le désir de préserver une industrie locale, mais aussi de favoriser la rencontre entre la population et sa propre culture.

## **Une révision qui s'est fait attendre, et attendre**

Au début des années 2000, des organisations réclamaient déjà que les services de diffusion par Internet ne soient pas exemptés de l'application de la Loi sur la radiodiffusion. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) avait en effet décidé de cette exemption en 1999, pour la **reconduire à nouveau** en 2012, malgré une **mobilisation des associations du secteur culturel**.

Pendant les élections de 2015, les enjeux ont été réduits à la « taxe Netflix » par le premier ministre sortant, Stephen Harper. Cette sortie a amené le parti libéral et le NPD à s'engager à ne pas mettre en place une « taxe Netflix ». Le passage de Mélanie Joly à la tête du Patrimoine canadien a été hanté par cette question et la fameuse **entente Netflix** intervenue en 2017. Le mandat libéral 2015-2019 a produit beaucoup de consultations et de rapports : **cadre stratégique du Canada créatif**, **rapport du CRTC** sur les modèles de distribution de programmation de l'avenir, du **rapport du Groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications**.

Enfin, en novembre 2020, le ministre Steven Guilbeault a déposé le projet de **loi C-10, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion**. Ainsi, on proposait de donner au CRTC de nouveaux outils pour réglementer les plateformes de diffusion en ligne pour s'assurer de leur contribution au financement et à la mise en valeur des contenus canadiens. C-10 prévoyait aussi une reddition de compte de la part de toutes les entreprises devant être assujetties au cadre canadien. Le projet de loi prévoyait également de nouveaux objectifs pour appuyer les créations culturelles autochtones et des

communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le hic, les services de médias sociaux (Tik Tok, YouTube, Facebook, etc.) étaient exclus de la portée de la loi.

Un long et tortueux processus d'amendement a démarré en comité parlementaire. Le secteur culturel a su faire valoir qu'il serait inéquitable qu'un service comme YouTube, le plus populaire pour l'écoute de musique en continu au Canada, ne soit pas régulé. De plus, cela pourrait appuyer les demandes de dérèglementation d'autres services musicaux (Spotify, QUB musique, stations de radio, etc.). Un amendement a donc été adopté pour que la loi s'applique aussi aux médias sociaux.

## **Quand on instrumentalise les droits humains pour empêcher le débat**

Dès ce moment, le projet de loi a été attaqué au parlement comme dans la presse à l'extérieur du Québec. Des opposants ont mobilisé, **à tort**, la liberté d'expression, **une arme souvent utilisée pour bloquer toute réglementation de l'Internet**. L'opposition a été telle que le projet de loi n'a pu être adopté avant le déclenchement des élections en août 2021.

Le projet de loi C-11, **Loi sur la diffusion continue en ligne**, a été déposé le 2 février 2022. Le ministre Pablo Rodriguez a commandé quelques modifications entourant les médias sociaux pour tenter de tempérer l'opposition, mais la bataille n'est pas gagnée. Le secteur culturel a déployé une **énergie particulière** pour encourager les députés à résister à l'ingérence des géants du numérique et pour que la modernisation de la loi ne favorise pas un nivèlement vers le bas des exigences réglementaires.

## **À quoi s'attendre pour les prochaines années ?**

Même s'ils ne le font pas directement, notamment en faisant appel à des organisations de la société civile rodées pour ce type de campagne, certains géants du numérique peuvent déployer un **lobbyisme très agressif** afin de limiter la portée de politiques publiques.

Les occasions vont se multiplier au cours des prochaines années. Une loi devrait succéder à la création d'un **groupe consultatif d'expert sur la sécurité en ligne**. Il a aussi le projet de loi C-18, **Loi sur les nouvelles en ligne**, qui prévoit que les géants du numérique partagent une part de leurs revenus avec les médias d'information. Le gouvernement entend aussi déposer une révision de la Loi sur le droit d'auteur qui pourrait accroître les responsabilités des entreprises sur Internet.

Pour toutes ces batailles et les nombreuses autres à venir pour encadrer les géants du numérique, un appui populaire est incontournable pour insuffler le courage nécessaire à la classe politique, tâche d'autant plus difficile à l'ère de la désinformation.

*Nathalie Guay détient une maîtrise en géographie de l'Université du Québec à Montréal. En plus de diriger la Coalition pour la diversité des expressions culturelles, elle est secrétaire générale de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle. Elle a particulièrement travaillé sur les enjeux de développement régional et durable, des accords commerciaux, de la solidarité internationale et des changements apportés par le numérique.*





---

## POUR CONTINUER LA REFLEXION

### Livres

par Monique Jeanmart

Beaucoup d'auteurs s'intéressent au monde numérique. Nous ne retenons que ceux qui se sont intéressés aux questions posées par la journée d'étude.

Henrichon, Pierre, *Big Data : faut-il avoir peur de son nombre ?* Écosociété, 2020

Le livre qui a inspiré le choix du thème de ce présent numéro. De l'utilisation des algorithmes dans nos sociétés et des possibles dérives de la dataveille. Une bonne introduction à tous

ces nouveaux phénomènes numériques qui donne envie d'en connaître davantage. Pierre Henrichon signe également un article dans cette publication.

[\[https://ecosociete.org/livres/big-data\]](https://ecosociete.org/livres/big-data)

Hervé Krief, *Internet ou le retour à la bougie*, Résilience, Écosociété, 2020

L'auteur est d'abord musicien. Il ne se définit pas comme spécialiste. Pourtant il fait une critique radicale, du monde d'Internet et en appréhende ses implications fondamentales pour l'existence humaine et la vie sociale. Internet est la dernière étape de la dépossession entamée il y a 200 ans par la révolution industrielle. Il est le prolongement du capitalisme industriel et technologique et de la pensée mécanique et scientifique qui depuis lors règnent sur le monde. Internet participe de ce grand mouvement qui en 2 siècles a successivement détruit les savoir-faire, les savoir-être pour progressivement détruire les savoir-penser. Les technologies numériques se multiplient sans véritable délibération sur leurs conséquences et implications, sorte de conditionnement généralisé, qui sans que nous en ayons conscience façonne notre existence.

[\[https://ecosociete.org/livres/internet-ou-le-retour-a-la-bougie\]](https://ecosociete.org/livres/internet-ou-le-retour-a-la-bougie)

Philippe de Grosbois, *Les batailles d'Internet. Assauts et résistances à l'ère du capitalisme numérique*, Écosociété, 2018. Préface de Préface de Jonathan Durand Folco

Professeur de sociologie et chroniqueur régulier à la revue À bâbord ! Philippe de Grosbois, fait l'historique du monde de l'internet et présente des alternatives qui pourraient permettre de se réapproprier collectivement le cyberspace. Pour une lecture plus optimiste.

<https://ecosociete.org/livres/batailles-internet>

Alain Saulnier, *Les barbares numériques. Résister à l'invasion des Gafam*, Écosociété 2022.

La conquête de l'univers numérique et de nos territoires par les GAFAM et autres plateformes comme Airbnb, Uber et Netflix est la plus grande conquête du XXIe siècle. Ces nouveaux grands seigneurs de l'empire numériques abolissent les frontières et définissent eux-mêmes les règles du











jeu, se comportant comme un conquérant à l'égard d'une population ou d'un territoire. Pour Alain Saulnier, ces barbares numériques ont métamorphosé la définition même de l'État mais aussi les espaces traditionnels de création, circulation de la culture et de l'information. Un essai pour décrypter leur pouvoir et leur opposé un féroce de résistance.

[<https://ecosociete.org/livres/barbares-numeriques>]



## AGIR avec ATTAC !

-  Adhérer et/ou faire un don
-  Nous joindre
-  S'inscrire à nos listes
-  Nous inviter
-  Nous suivre sur YouTube
-  Nous suivre sur Facebook
-  Nous suivre sur Twitter
-  L'AIGUILLON - Le bulletin d'ATTAC

### Deux activités à ne pas manquer !!!

Le collectif Convergence Populaire (Attac-Québec en fait partie) organise une **grande Assemblée populaire partout au Québec le 11 juin** en ligne et en présence.

**La soirée d'ouverture** aura lieu le 10 juin en ligne. Pour l'occasion, Alain Deneault et Micheline Lanctôt y discuteront avec nous des enjeux de justice sociale, de justice écologique

et de démocratie pour alimenter les réflexions du lendemain.



**Bienvenue à toutes et à tous !**

**Pour plus de détails, consultez le site web :**

<https://convergence-populaire.info/>

### ÉQUIPE DU BULLETIN :

Coordonnatrice : Monique Jeanmart

Mise en page électronique : Wedad Antonius

Révision linguistique : Roberta Peressini

***Pour toute suggestion, commentaire ou questions, veuillez vous adresser à Monique Jeanmart***  [moniquejeanmart@videotron.ca](mailto:moniquejeanmart@videotron.ca)

**Pour des conférences, ateliers, présentations dans votre région  
Invitez ATTAC !**

**ATTAC-QUÉBEC - Association pour la Taxation  
des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne**

Adresse temporaire pendant la crise sanitaire :

1084, chemin du Rivage

Saint-Antoine-sur-Richelieu, QC

J0L 1R0

✉ [quebec@attac.org](mailto:quebec@attac.org)